

Procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 5 décembre 2011 à la salle municipale de Saint-Joseph-de-Mékinac située au 258, chemin Saint-Joseph à Saint-Joseph-de-Mékinac, Trois-Rives.

Sont présents : M. Lucien Mongrain, maire
M. Godfrey Plachta, conseiller siège numéro 1
M^{me} Hélène Bellemare, conseillère siège numéro 2
M^{me} Caroline Naud, conseillère siège numéro 3
M^{me} Lise Roy Guillemette, conseillère siège numéro 4
M^{me} Ninon Fortier, conseillère siège numéro 5
M. Jean-Paul Rheault, conseiller siège numéro 6

Les membres présents forment le quorum.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 30 par Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives. Nicole Léveillée, secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

11-12-186 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Lise Roy Guillemette et unanimement résolu, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, avec la mention que le point « Questions diverses » demeure ouvert.

11-12-187 **Approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2011**

Sur la proposition de Godfrey Plachta appuyée par Hélène Bellemare il est unanimement résolu, d'approuver le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2011, tel que présenté.

11-12-188 **Projet de rénovation de l'édifice municipal – Soumissions déposées**

Considérant que la Municipalité de Trois-Rives a demandé des soumissions pour le projet de travaux d'agrandissement et de réaménagement des bureaux municipaux situés au 258, chemin Saint-Joseph, qui ont été ouvertes le 15 novembre 2011;

Considérant que les soumissions reçues, excluant toutes taxes, se détaillent comme suit:

Entrepreneur 9237-3489 Québec inc. Construction G.H.	152 487,25 \$
Entrepreneur Construction Martin Périgny & Fils inc.	175 000,00 \$
Entrepreneur 9085-2427 Québec inc. Rénovation	234 000,00 \$
Entrepreneur 9070-3257 Québec inc. FASRS Construction Richard Champagne	217 807,93 \$

Considérant que selon l'analyse de Christian Jacques, des Architectes Jacques & Gervais, ces soumissions semblent complètes et conformes aux demandes de l'appel d'offres et des exigences contractuelles du projet;

Considérant qu'il considère que l'entrepreneur 9237-3489 Québec inc. Construction G.H est le plus bas soumissionnaire et nous le recommande;

Considérant que la seule irrégularité de cette soumission à l'effet que les annexes A et B ne sont pas signées par un commissaire à l'assermentation a été régularisée depuis;

En conséquence, il est proposé par Hélène Bellemare, appuyée par Ninon Fortier et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives octroie à l'entrepreneur 9237-3489 Québec inc. Construction GH, au montant de 152 487,25 \$ excluant toutes taxes, le contrat d'agrandissement et de réaménagement des bureaux municipaux, et autorise Lucien Mongrain, maire et Nicole Léveillé, directrice générale, à signer le contrat s'y rattachant.

Règlement numéro 11-04

Une copie du projet de règlement numéro 11-04 a été remise aux membres du conseil dans le délai prévu à l'article 445 du Code municipal. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à cet article.

11-12-189

Adoption du règlement numéro 11-04 autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale de la MRC de Mékinac

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Trois-Rives désire se prévaloir des articles 21 et suivants de la *Loi sur les cours municipales* (L.R.Q., c. C-72.01) afin d'autoriser la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes par Godfrey Plachta lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2011.

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 -La Municipalité de Trois-Rives autorise la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la MRC de Mékinac. Cette entente est annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.

ARTICLE 2 -Le maire ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Trois-Rives, l'original de l'entente jointe au présent règlement.

ARTICLE 3 -Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

11-12-190

Protocoles d'entente – Service de répartition téléphonique 9-1-1 et Service de répartition secondaire incendies

Considérant qu'il y a lieu de réviser les protocoles d'entente des services de répartition téléphonique 9-1-1 et de répartition secondaire incendie;

Considérant que les membres du conseil municipal de Trois-Rives ont pris connaissance des ententes révisées fournies par le Groupe CLR inc.;

En conséquence, il est proposé par Jean-Paul-Rheault, appuyé par Ninon Fortier et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives autorise Lucien Mongrain, maire, et Nicole Léveillé, directrice générale, à signer, pour et au nom de la municipalité de Trois-Rives, les protocoles d'entente intitulés : *Service de répartition téléphonique 9-1-1* et *Service de répartition secondaire incendies*, à intervenir avec le Groupe CLR inc.

11-12-191

Adoption du calendrier des séances ordinaires 2012 du conseil municipal de Trois-Rives

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Hélène Bellemare, appuyée par Ninon Fortier et unanimement résolu :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2012, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 19 h 30 à la salle municipale située au 258, chemin Saint-Joseph à Trois-Rives:

- 16 janvier
- 6 février
- 5 mars
- 2 avril
- 7 mai
- 4 juin
- 9 juillet
- 6 août
- 10 septembre (3 : Fête du Travail)
- 1^{er} octobre
- 5 novembre
- 3 décembre

11-12-192 **Nomination de la coordonnatrice et du répondant de la bibliothèque municipale**

Il est proposé par Hélène Bellemare, appuyée par Caroline Naud et unanimement résolu, de nommer Georgette Doucet et Godfrey Plachta, respectivement coordonnatrice et répondant de la bibliothèque municipale pour l'année 2012.

11-12-193 **Adhésion 2012 au Service de transport adapté Mékinac**

Il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Jean-Paul Rheault et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives :

- Mandate la Corporation de Transport Adapté Mékinac pour organiser le service de transport adapté sur son territoire pour l'année 2012;
- Adopte les prévisions budgétaires 2012 de la Corporation Transport Adapté Mékinac, au montant de 149 965 \$;
- Accepte de verser la cotisation de 1 108 \$ qui est attribuée à Trois-Rives.

11-12-194 **Adoption des prévisions budgétaires 2012 de la Régie intermunicipale des incendies de la Vallée du Saint-Maurice**

Considérant qu'en vertu de l'article 603 du Code municipal, le budget de la Régie intermunicipale des incendies de la Vallée du Saint-Maurice doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités dont le territoire est soumis à sa compétence;

Considérant que la municipalité de Trois-Rives a pris connaissance de ce budget et de l'estimation de sa contribution financière pour le prochain exercice;

En conséquence, il est proposé par Godfrey Plachta appuyé par Caroline Naud et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives approuve le budget 2012 dressé par la Régie intermunicipale des incendies de la Vallée du Saint-Maurice.

11-12-195 **Entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme**

Sur la proposition de Ninon Fortier, appuyée par Lise Roy Guillemette il est unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives approuve le budget 2012 de l'entente intermunicipale pour l'application de la réglementation d'urbanisme et celle relative à l'environnement, à raison de 37 \$ par heure de service, et d'accepter l'horaire de l'inspecteur proposé.

11-12-196 **Demande de la Maison des familles de Mékinac**

Considérant que la Maison des familles de Mékinac sollicite l'appui financier de la municipalité pour l'édition 2011 de leur projet visant à distribuer des cadeaux aux enfants des familles à faible revenu de tout le territoire de Mékinac;

En conséquence, il est proposé par Hélène Bellemare, appuyée par Caroline Naud et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives accorde un montant de 100 \$ en guise de participation financière à ce projet.

11-12-197 **Demande d'aide financière du Service des loisirs Mékinac inc.**

Il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Jean-Paul Rheault et unanimement résolu d'accorder, pour 2011, les 300 \$ alloués annuellement au Service des loisirs Mékinac inc.

11-12-198 **Étude du cahier des prévisions budgétaires 2012**

Il est proposé par Hélène Bellemare, appuyée par Ninon Fortier et unanimement résolu de fixer la séance extraordinaire pour l'adoption des prévisions budgétaires 2012 de la municipalité de Trois-Rives, au 15 décembre 2011, 15 h 30 à la salle municipale située à Saint-Joseph-de-Mékinac.

11-12-199 **Approbation de la liste des personnes endettées pour taxes**

Considérant qu'en vertu de l'article 1022 du Code municipal, la secrétaire-trésorière soumet au conseil municipal la liste des personnes endettées pour taxes au 5 décembre 2011;

En conséquence, il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Jean-Paul Rheault et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives approuve cette liste.

11-12-200

Demande d'aide financière pour les premiers répondants

Il est proposé par Ninon Fortier, appuyée par Jean-Paul Rheault et unanimement résolu, d'autoriser Nicole Léveillé, directrice générale de la municipalité de Trois-Rives, à signer pour et au nom de la municipalité, le formulaire de demande d'aide financière de 3 500 \$ auprès de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

Correspondance

Les lettres suivantes ont été portées à l'attention du conseil savoir :

- De Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, qui informe le préfet de la MRC de Mékinac que le gouvernement du Québec contribuera financièrement au projet d'acquisition d'un camion-citerne, d'une autopompe et d'équipements en sécurité incendie de la Régie intermunicipale des Incendies de la Vallée du Saint-Maurice, pour la municipalité de Trois-Rives, pour une somme maximale de 75 200 \$.
- De Laurent Lessard, qui nous informe avoir rendu public à Québec, la Stratégie pour assurer l'occupation du territoire et la vitalité des territoires 2011-2016 et son document d'accompagnement qui présente les actions de ses collègues ministres et d'organismes du gouvernement pour contribuer à l'atteinte des objectifs au cœur de cette stratégie. Il souligne également avoir déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.
- De Luc Sauvageau, directeur à la Direction de l'évaluation foncière, ministère des Affaires municipales et des Régions, qui signale avoir approuvé la proportion médiane (100 %) et le facteur comparatif (1.00) du rôle d'évaluation foncière de notre municipalité pour l'exercice financier 2012.
- De Yvon Beaulieu, président du Service des loisirs Mékinac inc., qui informe les membres du conseil municipal que la taxe imposée par la municipalité pour la collecte des ordures au camping du lac du Missionnaire est considérée suffisante pour couvrir ce service, et que, dorénavant, aucun montant supplémentaire ne sera versé à monsieur Grégoire Richard.

11-12-201

Dépôt de la correspondance

Sur la proposition de Caroline Naud, appuyée par Lise Roy Guillemette il est unanimement résolu, d'autoriser le dépôt de la correspondance.

Déclarations des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil municipal

La déclaration des intérêts pécuniaires de Hélène Bellemare, proclamée élue membre du conseil le 6 novembre 2009, est déposée, conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Rapport de dépenses

La secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses payées selon l'article 5 du règlement 07-09 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, totalisant 3 012,98 \$ \$ dont voici le détail :

Salaire administration	Semaines du 6, du 13 et du 20 novembre	2 776,96
Salaire conciergerie	Semaines du 6 et du 13 novembre	200,10
Hydro-Québec	Électricité presbytère	35,92

11-12-202

Approbation de la liste des comptes à payer

Sur la proposition de Jean-Paul Rheault, appuyée par Lise Roy Guillemette il est unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives approuve la liste des comptes à payer au 5 décembre 2011, totalisant 146 916,91 \$

Salaire administration	Semaine du 27 novembre et rencontre Hydro-Québec 11 nov	1 123,96
Salaire conciergerie	Semaines du 20 et du 27 novembre	200,10
Télébec Ltée	Service téléphonique	86,80
Lucien Mongrain	Rémunération et allocation	894,33
Godfrey Plachta	Rémunération et allocation	305,85
Hélène Bellemare	Rémunération et allocation	305,85
Caroline Naud	Rémunération et allocation	305,85
Lise Roy Guillemette	Rémunération et allocation	305,85
Ninon Fortier	Rémunération et allocation	305,85
Jean-Paul Rheault	Rémunération et allocation	305,85
Salaire hygiène du milieu	Nettoyage bacs, éco-centre	203,45
Lucien Mongrain	Frais de déplacement	181,44
Ninon Fortier	Frais de déplacement	67,20
Godfrey Plachta	Frais de déplacement	132,48
Nicole Léveillé	Frais de déplacement	106,56
Télus Mobilité	Téléphone cellulaire	32,27
Croix bleue Médavie	Collectif d'assurances décembre	245,59
SSQ Groupe Financier	Cotisations régime de retraite novembre	319,37
Télécommunications Xittel	Service téléphonique	32,30

MRC de Mékinac	Enfouissement Régie déchets, entente inspecteur et équilibrage du rôle évaluation	20 047,95
Groupe CLR	Temps d'onde radio	17,09
MicroGest Informatique	Soutien technique	170,89
Mach. W. St-Arnault & fils	Travaux de voirie	1 688,94
Mach. W. St-Arnault & fils	Travaux projet volet II	2 242,04
Aciers GM	Toile géotextile	671,33
Buroplus	Fourniture de bureau	75,98
Pluritec	Honoraires ingénierie- Agrandissement bureaux	6 607,65
R.Léveillé Extincteurs 2010	Entretien annuel	108,04
Jeux du Québec Shawinigan	Commandite événement 2012	100,00
Tremblay Bois Mignault Lemay	Seconde tranche Service Première Ligne	583,30
Nicole Léveillé (petite caisse)	Poste, produits d'entretien, fourn. bureau	141,33
Multi Sérigrafik	Pancartes conteneurs	273,42
Daniel Doucet	Contrat déneigement ch. de l'Anse	1 600,00
Mach. W. St-Arnault & fils	Contrat déneigement ch. Saint-Joseph	25 898,55
Mach. W. St-Arnault & fils	Contrat déneigement chemins municipaux	46 825,43
Fabrique St-Joseph-de-Mékinac	Entretien estival terrain presbytère	300,00
Mun. de Lac-aux-Sables	Entente entretien hivernal chemins, projet volet II commun et collecte ordures	23 515,84
Service Cité-Propre	Collecte des ordures novembre	5 718,09
Le Nouvelliste	Abonnement journal 13 semaines	64,28
Pitney Bowes	Location photocopieur 3 mois	588,04
Progestech	Coop de solidarité Mékinac-Acompte Service d'évaluation environnemental	3 530,00
Hydro-Québec	Éclairage public	402,10
Mun Par. St-Roch-de-Mékinac	Surveillance élèves sept + oct. (part 50%)	285,67

11-12-203

Opération Nez rouge

Il est proposé par Hélène Bellemare, appuyée par Jean-Paul Rheault et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives accorde un don de 50 \$ à Opération Nez rouge, service de raccompagnement offert à toute personne ne se sentant pas apte à conduire son véhicule.

11-12-204

Présentation d'un projet dans le cadre du Pacte rural

Sur la proposition de Godfrey Plachta, appuyée par Hélène Bellemare il est unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives affirme son intention à participer à trois projets dans le cadre du Pacte rural concernant :

- L'installation d'un panneau d'interprétation sur la route 155;
- L'aménagement d'un parc sur le terrain du presbytère;
- La construction d'une bâtisse près de la patinoire de Saint-Joseph-de-Mékinac.

Le montant alloué sera ultérieurement précisé, lorsque le profil financier sera défini.

11-12-205

Service Première Ligne - Offre de bonification

Considérant que la municipalité est déjà bénéficiaire du « Service Première Ligne » auprès du cabinet Tremblay Bois Mignault Lemay, avocats, service permettant aux officiers municipaux d'obtenir des avis verbaux sur toute question légale pouvant se poser dans la municipalité;

Considérant que ledit cabinet offre à la municipalité de bonifier ce service suite à la nouvelle obligation législative qui lui impose de mettre en vigueur un Code d'éthique et de déontologie pour les élus;

Considérant que l'adhésion à ce nouveau service permettrait à tous les membres du conseil municipal de bénéficier d'un service de consultation auprès d'un avocat spécialisé en droit municipal et dûment inscrit à la liste de conseillers à l'éthique et à la déontologie tenue par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Considérant que le coût supplémentaire annuel de ce service est de 500 \$, sans frais pour chaque consultation;

En conséquence, il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Ninon Fortier et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives accepte l'offre de « Service Première Ligne – Plus (Éthique et déontologie) proposée le 11 novembre 2011 par l'étude légale Tremblay Bois Mignault Lemay pour un supplément annuel de 500 \$, plus déboursés et taxes, en sus du « Service Première Ligne » déjà souscrit.

11-12-206

Achat de cadeaux de Noël aux enfants de Rivière-Matawin et de Grande-Anse

Il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Hélène Bellemare et unanimement résolu, d'octroyer la somme de 140 \$ représentant 10 \$ par enfant, à l'occasion de la fête de Noël, événement qui sera organisé par Ninon Fortier.

Fermeture bureau municipal

11-12-207

Il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Hélène Bellemare et unanimement résolu, de fermer le bureau municipal de Trois-Rives du 23 décembre au 3 janvier inclusivement, durant la période des fêtes.

11-12-208

Clôture de la séance

Sur la proposition de Godfrey Plachta, appuyée par Caroline Naud il est unanimement résolu, d'autoriser la levée de l'assemblée.